



Communiqué

Pour diffusion immédiate
20 septembre 2023

La Fédération lance un programme de formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent pour la profession juridique

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada a le plaisir d'annoncer le lancement de son programme d'apprentissage en ligne, « Le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes dans la profession juridique au Canada ». Élaboré dans le cadre de l'engagement de longue date de la Fédération et de ses membres, les organismes de réglementation de la profession juridique au Canada, à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, le programme est conçu de façon à permettre aux juristes de mieux comprendre les risques du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes et d'y réagir de manière appropriée.

« La Fédération et les ordres professionnels de juristes prennent très au sérieux leur responsabilité de s'attaquer aux risques de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes que connaît la profession juridique et ont démontré leur engagement en ce sens en élaborant et mettant en application des règlements rigoureux sur le lutte contre le blanchiment d'argent », affirme la présidente de la Fédération, Jill Perry.

« Offrir aux juristes du matériel éducatif complet est un autre élément clé de nos initiatives visant à lutter contre le blanchiment d'argent. Ce programme en ligne s'ajoute aux ressources dont disposent déjà les juristes. »

Le programme se compose de cinq modules interactifs. Ensemble, les modules donnent un aperçu du problème de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes, des risques auxquels les juristes pourraient faire face, des exigences clés de diligence raisonnable en vertu des règlements des ordres professionnels de juristes sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, de l'utilisation appropriée des comptes en fidéicommis et des restrictions relatives aux transactions en espèces.

Ce programme de formation fait partie d'une série d'initiatives prises par la Fédération au cours des vingt dernières années pour régler les risques possibles de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes dans l'exercice du droit. Parmi ces initiatives, la Fédération a élaboré des règlements types qui limitent la capacité des juristes d'accepter de l'argent comptant, qui imposent des obligations strictes d'identification et de vérification de l'identité des clients et qui limitent l'utilisation des comptes en fidéicommiss des juristes. De plus, la Fédération a donné des lignes directrices aux ordres professionnels de juristes sur l'application de ces règlements, a préparé des lignes directrices et de la documentation pour la profession et collabore avec le ministère des Finances pour s'assurer que le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité est solide.

Le programme se trouve sur le [site Web](#) de la Fédération.

La Fédération est l'association nationale des 14 organismes de réglementation de la profession juridique au Canada. Nos membres, les ordres professionnels de juristes, ont le mandat, en vertu de la loi de leur province ou territoire, de réglementer plus de 141 000 avocats et avocates, 3 850 notaires au Québec et 10 600 parajuristes autorisés en Ontario dans l'intérêt du public. Un rôle important de la Fédération est de faire connaître l'opinion des ordres professionnels de juristes sur des questions d'intérêt national et international qui concernent l'administration de la justice et la primauté du droit.

Pour de plus amples renseignements sur ce communiqué ou pour obtenir une photo haute résolution de la présidente de la Fédération, veuillez communiquer avec :

Bob Linney

Director of Communications and Information Technology
Federation of Law Societies of Canada
blinney@flsc.ca



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada